Äischen ▪ Habscht ▪ Simmer ▪ Gräisch ▪ Rued

# De Schoulbuet 2026/27

## Rentrée scolaire:

Mardi, le 15 septembre 2026

# Sommaire


| | |
|---|---|
| Préface | 3 |
| L'obligation scolaire | 4 |
| L'enseignement précoce | 4 |
| L'enseignement préscolaire | 6 |
| L'enseignement primaire | 7 |
| Effectif total des élèves | 9 |
| Généralités | 10 |
| Le transport scolaire | 14 |
| Photos des activités 2025/26 | 17 |
| Photos des classes 2025/26 | 23 |
| L'organisation scolaire | 38 |
| La Maison relais | 40 |
| Service Krank Kanner doheem | 43 |
| Consignes de la Police pour la rentrée | 46 |
| Okaju | 50 |
| LASEP | 52 |
| Bee Secure | 53 |
| Annuaire scolaire | 58 |

# Mot du Bourgmestre
# Virwuert vum Buergermeeschter

Léif Schüler, léift Schoulpersonal,
léif Elteren,

D'Schoulrentrée steet virun der Dier. Ech hoffen, datt dir eng schéin an erhuelsam Summervakanz hat, fir dat neit Schouljoer mat Energie a Freed unzegoen.

D'Schoulorganisatioun 2026/2027 gouf am Gemengerot vum 9. Juli ugeholl. Ronn 458 Schülerinnen a Schüler wäerten dëse September an eis Schoule goen. D'Opdeelung vun den am ganzen 29 Klassen op déi dräi Schoulgebaier bléift déi selwecht wéi am leschte Joer: zu Habscht Precoce a Préscolaire, zu Simmer Precoce, Préscolaire a Cycle 2, an zu Äischen d'Cyclen 2, 3 a 4.

Fir eise Kanner och weiderhin déi bescht méiglech Konditioune fir d'Léieren an d'Entwécklung ze bidden, gouf am leschte Joer d'Maison Relais zu Äischen ëmgebaut. Am Kader vun den Aarbechte goufen um zweete Stack vum Schoulgebai «Vir Wëller» zousätzlech Raimlechkeete geschafen, ënner anerem ee Sall fir Bastelaktivitéiten an ee Raum, an deem d'Kanner raschte kënnen. Duerch dës Aarbechte kennen eng 35 zousätzlech Kanner an der Maison Relais opgeholl ginn. Sou kann all Kand, dat an eiser Gemeng an d'Schoul geet, eng Plaz an der Maison Relais kréien.

Fir der zukünfteger Entwécklung vun de Schülerzuele Rechnung ze droen an och weiderhin de Bedierfnesser vun enger moderner Schoul gerecht ze ginn, ass e substantiellen Ausbau vun eisen Infrastrukturen zu Äischen schonn an der Planung. Hei ass och eng Sportsinfrastruktur virgesinn, fir esou alles op engem Site ze hunn a Sport a Schoul méi no beieneen ze bréngen.

Zum Ofschloss wënschen ech dem Léierpersonal, den Erzéier, den Elteren a virun allem eise Kanner e schéint an erfollegräicht Schouljoer 2026/2027.

Mat beschte Gréiss,

Serge Hoffmann
Buergermeeschter

GEMENG
HABSCHT

Chers élèves, chers parents, chers enseignants et éducateurs,

La rentrée scolaire approche à grands pas. J'espère que la pause estivale a permis à chacun de se ressourcer afin d'aborder cette nouvelle année scolaire avec motivation et énergie.

L'organisation scolaire 2026/2027 a été adoptée par le conseil communal le 9 juillet, avant les vacances d'été. Au total, 458 élèves fréquenteront nos écoles. La répartition des 29 classes entre les trois établissements scolaires reste la même que l'année dernière : à Hobscheid, le précoce et l'éducation préscolaire; à Septfontaines, le précoce, l'éducation préscolaire et le cycle C2; à Eischen, les cycles C2, C3 et C4.

Afin de continuer à offrir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage à nos enfants, la Maison Relais d'Eischen a été réaménagée l'année dernière. De nouveaux espaces ont été créés au deuxième étage du bâtiment scolaire «Vir Wëller», notamment une salle dédiée aux activités récréatives et un espace destiné au repos des enfants. Ces travaux permettent d'accueillir 35 enfants supplémentaires et garantissent ainsi à tous les enfants scolarisés dans notre commune une place au sein de la Maison Relais.

Pour anticiper les besoins futurs, un important projet d'extension de nos infrastructures à Eischen est déjà en cours de préparation, tant pour l'école que pour la Maison Relais. Il prévoit également la construction d'un complexe sportif sur le site «Vir Wëller», afin de rapprocher davantage le sport scolaire de l'école. Cette réalisation s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la commune pour répondre aux besoins d'un enseignement moderne et accompagner l'augmentation constante des effectifs scolaires.

Pour conclure, je souhaite à chacune et chacun une belle année scolaire 2026/2027 et de nombreuses satisfactions dans les défis et les projets qui l'accompagneront.

Bien cordialement,

Serge Hoffmann
Bourgmestre

# L'obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1er octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 14 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

# L'enseignement précoce

L'enseignement précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental. Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1er septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'enseignement précoce n'est pas obligatoire.

La rentrée des classes est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le mardi, 15 septembre 2026.

Vu l'augmentation significative du nombre d'inscriptions à l'enseignement précoce en septembre 2026 et compte tenu de l 'expérience des années passées qui montre qu'une 2e rentrée au mois de janvier n'est pas nécessairement bénéfique pour la situation pédagogique dans les classes concernées, l'administration communale et le corps enseignant ont décidé de limiter le point d'accès à l'enseignement précoce à la rentrée au 1er trimestre.

Les enfants inscrits à la crèche communale à Hobscheid y pourront rester inscrits.

GEMENG HABSCHT

## Les formulaires d'inscription au précoce 2026/27

Les formulaires d'inscription à l'enseignement précoce sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu, rubrique «Enseignement et Maison relais».

## Horaires et plages d'inscription au précoce 2026/27

| Précoce à Hobscheid | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (08.00-11.45) | | | | | |
| Après-midi (14.05-15.55) | | | | | |

| Précoce à Septfontaines | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (08.10-12.00) | | | | | |
| Après-midi (14.00-15.45) | | | | | |

À l'instar des années précédentes, une plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est prévue pour les enfants du précoce dans la Commune de Habscht.

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil de la Maison relais à Hobscheid et à Septfontaines. Une prise en charge des enfants de 6.30 à 8.00 heures et les après-midis jusqu'à 19.30 heures est assurée par la Maison relais.
A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'enseignement précoce.

## Les classes de l'enseignement précoce 2026/27

| Précoce à Hobscheid | | |
|---|---|---|
| Titulaire | Educatrice | Nombre d'enfants |
| Nadine STRASSER | Martine WELTER | 18 |
| Nathalie THILLMANY | Carmen MICUCCI | 18 |
| | Total: | 36 |

| Précoce à Septfontaines (classe intercycle précoce-préscolaire) | | |
|---|---|---|
| Titulaire | Educatrice | Nombre d'enfants |
| Anne BAUMANN | Mariken EECKELS / Nathalie MESSINEO | 16 |
| | Total: | 16 |

# L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire comprend deux années d'études (cycle 1.1 et cycle 1.2). La fréquentation de l'enseignement préscolaire est obligatoire.

Les enfants âgés de quatre ans au 1er septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La rentrée des classes est le mardi, 15 septembre 2026.

## Les formulaires d'inscription au préscolaire 2026/27

Bien que la fréquentation du préscolaire soit obligatoire pour chaque enfant ayant ses quatre ans au 1er septembre précédant le début de l'année scolaire et que tous les enfants remplissant cette condition soient inscrits d'office au cycle 1.1 de l'enseignement préscolaire, les parents sont priés de remplir et transmettre le formulaire d'inscription pour les enfants du cycle 1.1 à l'administration communale.

Les informations ainsi recueillies permettent au corps enseignant à procéder à une répartition équilibrée des élèves parmis les classes du cycle. Les formulaires d'inscription au cycle 1.1 sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Pour les enfants étant inscrits au cycle 1.2, une inscription par formulaire n'est pas nécessaire.

## Horaires du préscolaire 2026/27

| Préscolaire à Hobscheid | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (08.00-11.45) | | | | | |
| Après-midi (14.05-15.55) | | | | | |

| Préscolaire à Septfontaines | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (08.10-12.00) | | | | | |
| Après-midi (14.00-15.45) | | | | | |

GEMENG HABSCHT

## Les classes de l'enseignement préscolaire 2026/27

| Préscolaire à Hobscheid | | |
|---|---|---|
| Classe | Titulaire | Nombre d'enfants |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Carole FREYMANN | 14 |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Béatrice MULLER | 14 |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Tania MULLER | 14 |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Cécile REIMINGER | 14 |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Fabienne SCHINTGEN | 15 |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Sylvie WAGNER | 14 |
| | Total: | 85 |

| Préscolaire à Septfontaines | | |
|---|---|---|
| Classe | Titulaire | Nombre d'enfants |
| Cycles 1.1 et 1.2 | Patricia EWEN | 19 |
| | Total: | 19 |

# L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de six ans révolus au 1er septembre précédant le début de l'année scolaire doit obligatoirement suivre l'enseignement primaire qui comprend six années d'études réparties sur trois cycles d'études.

La rentrée des classes est le mardi, 15 septembre 2026.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la Commune de Habscht.

## Horaires du primaire 2026/27

| Primaire à Eischen | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (07.55-12.00)<br>(mardis et jeudis: 07.55-12.05) | | | | | |
| Après-midi (13.55-15.45) | | | | | |

| Primaire à Septfontaines | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| Matin (07.50-12.00) | | | | | |
| Après-midi (14.00-15.45) | | | | | |

Le personnel enseignant est présent dix minutes avant le commencement des cours, respectivement après les cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

## Les classes de l'enseignement primaire 2026/27

| Primaire à Eischen | | |
|---|---|---|
| Classe | Titulaire | Nombre d'enfants |
| Cycle 2.1 | Anne BOULANGER | 16 |
| Cycle 2.1 | Nathalie PORTZENEM | 17 |
| Cycle 2.1 | Christine STEINMETZ / Mike STEICHEN | 16 |
| Cycle 2.2 | Anne IRRTHUM | 15 |
| Cycle 2.2 | Billie SCHARTZ / Jo CLAUSSE | 14 |
| Cycle 2.2 | Alessandra TRICARICO | 15 |
| Cycle 3.1 | Henri BERTEMES | 16 |
| Cycle 3.1 | Marie-Anne ENSCH | 15 |
| Cycle 3.1 | Vicky PUNDEL | 16 |
| Cycle 3.2 | Joëlle NENNIG / Manon MANDERSCHEIT | 16 |
| Cycle 3.2 | Laurent PERRARD | 15 |
| Cycle 3.2 | Laurent THEIS | 16 |
| Cycle 4.1 | Ben CARELLI | 15 |
| Cycle 4.1 | Conny KONEN | 18 |
| Cycle 4.1 | Corinne SPODEN | 18 |
| Cycle 4.2 | André BOSSELER | 14 |
| Cycle 4.2 | Steve PETER | 15 |
| Cycle 4.2 | Mara SCHLEICH | 13 |
| | Total: | 280 |

| Primaire à Septfontaines | | |
|---|---|---|
| Classe | Titulaire | Nombre d'enfants |
| Cycle 2 | Danielle THILL / Jill FIDLER | 22 |
| | Total: | 22 |

Eu égard aux dispositions européennes et nationales et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les listes de composition des classes ne sont pas publiées.

Il est toutefois admissible que les parents des élèves d'une classe reçoivent une information relative à l'ensemble des élèves de cette classe sur demande adressée au titulaire de la classe.

GEMENG HABSCHT

## Effectif total des élèves 2026/27

| Cycle | Élèves à Hobscheid | Élèves à Eischen | Élèves à Septfontaines | Total |
|---|---|---|---|---|
| Précoce | 36 | | 11 | 47 |
| Cycle 1.1 | 43 | | 10 | 53 |
| Cycle 1.2 | 42 | | 14 | 56 |
| Cycle 2.1 | | 49 | 11 | 60 |
| Cycle 2.2 | | 44 | 11 | 55 |
| Cycle 3.1 | | 47 | | 47 |
| Cycle 3.2 | | 47 | | 47 |
| Cycle 4.1 | | 51 | | 51 |
| Cycle 4.2 | | 42 | | 42 |
| Total: | 121 | 280 | 57 | 458 |

# Généralités

## Surveillance des élèves

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours.

Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

## Cours d'appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

## Réunions d'information et consultations avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents.

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les progrès scolaires de leurs enfants.

## Utilisation de portables et d'appareils de reproduction d'images

Enseignement:

La loi scolaire interdit l'enregistrement de sons et d'images, sauf à des fins pédagogiques.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelque fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire.

Structures d'accueil:

Dans les structures d'accueil de la Commune de Habscht, les appareils permettant la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, gsm, etc) ne peuvent être utilisé qu'en accord avec le personnel encadrant et que pour des raisons précises (recherches, activités pédagogiques, etc).

## Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de cours (28 leçons par semaine pour les cycles 2 à 4 et 26 leçons pour le cycle 1) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours.

Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2026/27, ces intervenants sont:

| | |
|---|---|
| Stéphanie CADEIRAS | surnuméraire C1, C2 & C3 |
| Jo CLAUSSE | surnuméraire C2 |
| Vicky PUNDEL | surnuméraire C3 |
| Manon REICHERT | surnuméraire C4 |
| Justine SMEETS | surnuméraire C1 |
| Agnes BANERJEE | surnuméraire C1 |
| Henriette DUVEN | surnuméraire C2 |
| Frank FISCHBACH | appui C3 & C4 |
| Kelly GLODT | stagiaire-institutrice C4 |
| Yves VAN OEKEL | chargé de cours C3 & C4 |
| Joy Berger | chargée de cours C2 & C3 |
| Joana Pinto da Costa | remplaçante permanente C2 |
| Colette Jaeger | appui supplémentaire |

## Politesse et obéissance

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

## IEBS

À partir de l'année scolaire 2017/18 ont été introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Le poste I-EBS de la Commune de Habscht est occupé par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER. En 2024/25 ont été introduits les postes d'A-EBS (Assistant pour élèves à besoins éducatifs spécifiques). Ce poste est occupé par Monsieur Ferid FAKOVIC dans la Commune de Habscht.

## Absences

Lorsqu'un élève manque un cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.

Les dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
- par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

## Congés et vacances scolaires 2026/27

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2026 et finit le jeudi 15 juillet 2027.

| |
|---|
| Le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2026 et finit le dimanche 8 novembre 2026 ; |
| les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2026 et finissent le dimanche 3 janvier 2027 ; |
| le congé de Carnaval commence le samedi 6 février 2027 et finit le dimanche 14 février 2027 ; |
| les vacances de Pâques commencent le samedi 27 mars 2027 et finissent le dimanche 11 avril 2027 ; |
| jour férié légal pour l'Ascension: jeudi 6 mai 2027 ; |
| jour férié légal pour le lundi de Pentecôte: lundi 17 mai 2027; |
| le congé de la Pentecôte commence le samedi 29 mai 2027 et finit le dimanche 6 juin 2027; |
| jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : mercredi 23 juin 2027 ; |
| les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2027 et finissent le mardi 14 septembre 2027. |

- Le mardi, 15 septembre 2026, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1ère communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, suivant indication du Ministère de l'Éducation nationale, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

GEMENG HABSCHT

## Sécurité

Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.

L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.

La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

## Avis aux conducteurs

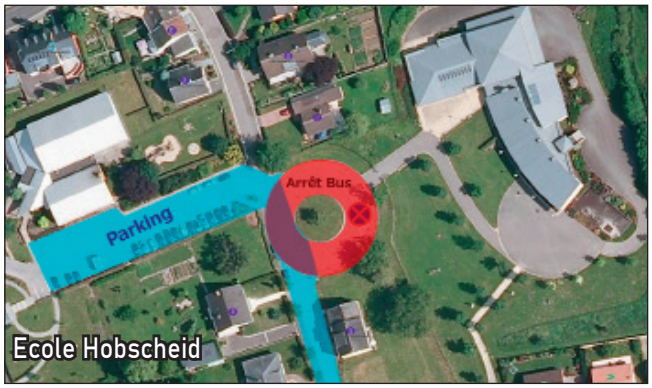


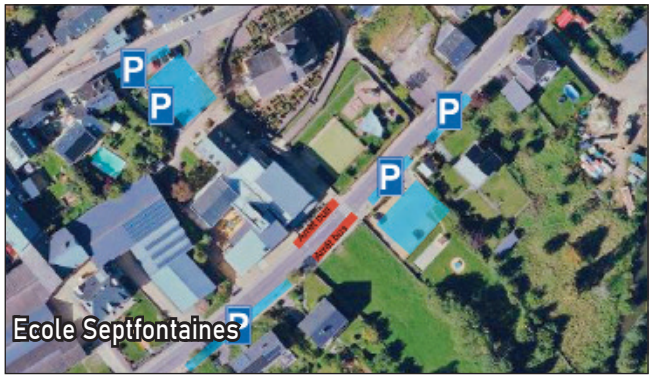


Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- ROULEZ AU PAS!
- NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!
- STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!
- RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!
- KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!

# Le transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur les pages ci-après.
- Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité. Le règlement communal concernant le transport scolaire: voir page 17.

## Ligne Donald

| Aller matin | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 07:37 | (Primaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 07:39 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Äischdall | 07:45 | (Primaire) |
| Arrivée | Eischen, Ecole | 07:48 | (Primaire) |

| Retour midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| Départ | Eischen, Ecole | 12:11 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 12:14 | (Primaire) |
| | Eischen, Place Denn (Pont) | 12:17 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Äischdall | 12:20 | (Primaire) |

| Aller après-midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 13:40 | (Primaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 13:42 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Äischdall | 13:45 | (Primaire) |
| Arrivée | Eischen, Ecole | 13:48 | (Primaire) |

| Retour après-midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| Départ | Eischen, Ecole | 15:51 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 15:55 | (Primaire) |
| | Eischen, Place Denn (Pont) | 15:58 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Äischdall | 16:01 | (Primaire) |

## Ligne Goofy

| Aller matin | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| | Hobscheid, Kreuzerbuch | 07:40 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobscheid, Ehnerpad | 07:41 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobscheid, Steekaul | 07:43 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobscheid, Laiterie | 07:46 | (Pri. + Présc.) |
| Départ / Arrivée | Eischen, Ecole | 07:49 | (Pri. + Présc.) |
| Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 07:55 | (Pri. + Présc.) |

| Retour midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| que mardis et jeudis | | | |
| Départ | Eischen, Ecole | 12:11 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Steekaul | 12:16 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Ehnerpad | 12:18 | (Primaire) |
| | Hobsch., Kreuzerbuch | 12:21 | (Primaire) |

| Retour après-midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| Départ | Eischen, Ecole | 15:51 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Hobsch., Préscolaire | 15:54 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Steekaul | 15:58 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobscheid, Ehnerpad | 16:00 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobsch., Kreuzerbuch | 16:02 | (Pri. + Présc.) |

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

## Ligne Micky

| Aller matin | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| | Hobscheid, Virstaad | 07:35 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Hiehl | 07:36 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 07:39 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Eischen, Ecole | 07:44 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 07:49 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 07:51 | (Préscolaire) |
| Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 07:57 | (Préscolaire) |

| Retour midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| Départ | Hobscheid, Préscolaire | 11:49 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 11:56 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 12:00 | (Préscolaire) |
| Départ / Arrivée | Eischen, Ecole | 12:11 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Laiterie | 12:14 | (Primaire) |
| Schoul Habscht | Hobscheid, Préscolaire | 12:16 | (Primaire) |
| | que lundis, mercredis et vendredis: | | |
| | Hobscheid, Steekaul | 12:19 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Ehnerpad | 12:20 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Kreuzerbuch | 12:21 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Hiehl | 12:22 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Virstaad | 12:24 | (Primaire) |

| Aller après-midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| | Hobscheid, Virstaad | 13:28 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Hiehl | 13:29 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Kreuzerbuch | 13:35 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Ehnerpad | 13:36 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Steekaul | 13:37 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 13:40 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Laiterie | 13:43 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Eischen, Ecole | 13:46 | (Primaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 13:49 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 13:51 | (Préscolaire) |
| Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 13:57 | (Préscolaire) |

| Retour après-midi | | Horaire | Enfants |
|---|---|---|---|
| Départ | Eischen, Ecole | 15:51 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Laiterie | 15:53 | (Primaire) |
| Départ / Arrivée | Hobscheid, Préscolaire | 15:57 | (Primaire) |
| | Hobscheid, Hiehl | 16:02 | (Pri. + Présc.) |
| | Hobscheid, Virstaad | 16:04 | (Pri. + Présc.) |
| | Eischen, Cité Äischdall | 16:11 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Cité Bettenwiss | 16:14 | (Préscolaire) |
| | Eischen, Pl. Denn (C. Cult.) | 16:18 | (Préscolaire) |

## Les accompagnateurs du bus scolaire

| | | |
|---|---|---|
| Jacqueline Mertens-Reimen | Bus Hobscheid / Eischen (Micky) | Tél.: 39 01 33 481 |
| Denise Dupont-Gengler | Bus Eischen (Donald) | Tél.: 39 01 33 482 |
| Collaborateur/trice arcus asbl | Bus Hobscheid / Eischen (Goofy) | Tél.: 39 01 33 483 |
| Collaborateur/trice arcus asbl | Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy) | Tél.: 39 01 33 484 |
| Corinne Gengler-Schaack | Bus Septfont. / Greisch / Roodt / Eischen (Pluto) | Tél.: 39 01 33 485 |

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

## Ligne Pluto

| Aller matin | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Roodt, village | 07 :23 | (C2, C3 + C4) |
| Roodt, pont | 07 :25 | (C2, C3 + C4) |
| Simmerfarm | 07 :26 | (C2, C3 + C4) |
| Greisch | 07 :30 | (C2, C3 + C4) |
| Départ / Arrivée Septfontaines, Ecole | 07 :40 | (C2, C3 + C4) |
| Arrivée Eischen, Ecole | 07 :50 | (C3 + C4) |

| Retour midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Départ Eischen, Ecole | 12 :11 | (C3 + C4) |
| Départ / Arrivée Septfontaines, Ecole | 12 :19 | (C3 + C4) |
| Roodt, village | 12 :26 | (C3 + C4) |
| Roodt, pont | 12 :28 | (C3 + C4) |
| Simmerfarm | 12 :29 | (C3 + C4) |
| Greisch, Arrivée | 12 :34 | (C3 + C4) |

| Aller après-midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Roodt, village | 13 :23 | (C3 + C4) |
| Roodt, pont | 13 :25 | (C3 + C4) |
| Simmerfarm | 13 :26 | (C3 + C4) |
| Greisch | 13 :30 | (C3 + C4) |
| Départ / Arrivée Septfontaines, Ecole | 13 :40 | (C3 + C4) |
| Arrivée Eischen, Ecole | 13 :51 | (C3 + C4) |

| Retour après-midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Départ Eischen, Ecole | 15 :51 | (C3 + C4) |
| Départ / Arrivée Septfontaines, Ecole | 16 :00 | (C3 + C4) |
| Roodt, village | 16 :07 | (C3 + C4) |
| Roodt, pont | 16 :09 | (C3 + C4) |
| Simmerfarm | 16 :10 | (C3 + C4) |
| Greisch | 16 :15 | (C3 + C4) |

## Ligne Daisy

| Aller matin | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Roodt, village | 07:51 | (Préscolaire) |
| Roodt, pont | 07:53 | (Préscolaire) |
| Simmerfarm | 07:54 | (Préscolaire) |
| Greisch | 07:56 | (Préscolaire) |
| Arrivée Septfontaines, Ecole | 08:06 | (Préscolaire) |

| Retour midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Départ Septfontaines, Ecole | 12:04 | (Préscolaire + C2) |
| Roodt, village | 12:11 | (Préscolaire + C2) |
| Roodt, pont | 12:13 | (Préscolaire + C2) |
| Simmerfarm | 12:14 | (Préscolaire + C2) |
| Greisch | 12:19 | (Préscolaire + C2) |

| Aller après-midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Roodt, village | 13:37 | (Préscolaire + C2) |
| Roodt, pont | 13:39 | (Préscolaire + C2) |
| Simmerfarm | 13:40 | (Préscolaire + C2) |
| Greisch | 13:44 | (Préscolaire + C2) |
| Arrivée Septfontaines, Ecole | 13:52 | (Préscolaire + C2) |

| Retour après-midi | Horaire | Enfants |
|---|---|---|
| Départ Septfontaines, Ecole | 15:50 | (Préscolaire + C2) |
| Roodt, village | 15:57 | (Préscolaire + C2) |
| Roodt, pont | 15:59 | (Préscolaire + C2) |
| Simmerfarm | 16:00 | (Préscolaire + C2) |
| Greisch | 16:05 | (Préscolaire + C2) |

GEMENG HABSCHT

## Le règlement communal concernant le transport scolaire

En janvier 2025, le conseil communal a adopté, en complément à la charte scolaire et en accord avec le corps enseignant, un règlement de conduite à observer dans le transport scolaire communal.

Ce règlement vise à assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules du transport scolaire, ceci dans l'intérêt de la sécurité de tous.

Pour le détail du règlement, veuillez consulter le site internet de l'administration communale (lien direct via code QR):

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Nadine STRASSER / Martine WELTER

Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Nathalie THILLMANY / Aurélie ELSEN

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 1 - Précoce-préscolaire - Septfontaines
Classe Anne BAUMANN / Mariken EECKELS et Nathalie MESSINEO (absente sur la photo)

Cycle 1 - Précoce-préscolaire - Hobscheid
Classe Carole FREYMANN / Carmen MICUCCI

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 1 - Préscolaire - Septfontaines
Classe Patricia EWEN (avec Joy BERGER)

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Sylvie WAGNER

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Béatrice MULLER (avec Justine SMEETS)

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Tania MULLER

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Cécile REIMINGER

Cycle 1 - Préscolaire - Septfontaines
Classe Fabienne SCHINTGEN (avec Justine SMEETS)

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 2.1 - Eischen
Classe Anne IRRTHUM

Cycle 2.1 - Eischen
Classe Billie SCHARTZ (avec Jo CLAUSSE)

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 2.1 - Eischen
Classe Alessandra TRICARICO (avec Stéphanie CADEIRAS)

Cycle 2 - Septfontaines
Classe Danielle THILL et Jill FIDLER (avec Katrin EWEN)

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 2.2 - Eischen
Classe Anne BOULANGER

Cycle 2.2 - Eischen
Classe Christine STEINMETZ et Mike STEICHEN (absent sur la photo)

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 3.1 – Eischen
Classe Manon MANDERSCHEIT et Joëlle NENNIG

Cycle 3.1 – Eischen
Classe Laurent PERRARD

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 3.1 - Eischen
Classe Laurent THEIS

Cycle 3.2 - Eischen
Classe Henri BERTEMES

GEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 3.2 - Eischen
Classe Marie-Anne ENSCH

Cycle 3.2 - Eischen
Classe Vicky PUNDEL (avec Ferid FAKOVIC)

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 4.1 - Eischen
Classe André BOSSELER (avec Anita SCHARTZ-MANNES)

Cycle 4.1 - Eischen
Classe Steve PETER

# De Schoulbuet 2026/27

Cycle 4.1 - Eischen
Classe Mara SCHLEICH

Cycle 4.2 - Eischen
Classe Ben CARELLI

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

Cycle 4.2 - Eischen
Classe Conny KONEN

Cycle 4.2 - Eischen
Classe Annette WAGNER et Corinne SPODEN

# L'organisation scolaire

## La commune

Suivant la loi scolaire, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de développement scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;
- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1er octobre de chaque année par le collège échevinal.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'Administration Communale, au numéro de téléphone 39 01 33 222 ou par courriel à l'adresse secretariat@habscht.lu qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.

Michel Hengesch, service scolaire

## La commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

Chaque commission scolaire comprend:

1. comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué, à désigner parmi les membres du conseil communal;
2. au moins quatre membres à nommer par le conseil communal;
3. au moins deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école;
4. au moins deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs.

Le nombre des personnes énumérées sub 3. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub. 4. Le nombre total des personnes énumérées sub 3. et 4. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub 2.

Le nombre maximal des personnes énumérées sub 2., 3. et 4. est fixé par le conseil communal.

## Le comité d'école

Dans le cadre de la réorganisation scolaire des écoles de la Commune de Habscht et notamment en raison du regroupement de l'école de Septfontaines et de l'école de Hobscheid-Eischen en l'école unique École fondamentale de la Commune de Habscht (Äischen-Habscht-Simmer), un nouveau comité d'école unique a été mis en place par élection parmis tous les membres du personnel de l'école.

Le comité d'école de l'école de la Commune de Habscht se compose de cinq enseignants, conformément à la législation en vigueur

Les élections régulières ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- proposer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

## Le président du comité d'école

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec le directeur régional, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

## Les représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

# La Maison relais

La Maison relais de la Commune de Habscht gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des trois bâtiments scolaires de la commune (Eischen, Hobscheid et Septfontaines).

Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 40: fermetures spéciales).

arcus Lieweg Raim

## Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison relais fonctionne le matin à partir de 6.30 heures.

Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison relais à Hobscheid, à Eischen et à Septfontaines. Les après-midis, la Maison relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures (service d'accueil pendant les vacances: voir page 41).

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Pour les enfants des cycles 3 et 4 issus de l'ancienne commune de Septfontaines, un accueil est organisé jusqu'au départ du bus scolaire (Pluto) vers Eischen.

## Les heures d'ouverture pendant les périodes scolaires

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 06.30 - 08.00 | | | | | |
| 08.00 - 12.00 | | | | | |
| 12.00 - 14.00 | | | | | |
| 14.00 - 16.00 | | | | | |
| 16.00 - 19.00 | | | | | |

Les plages horaires exactes d'inscription sont indiquées sur les formulaires d'inscription téléchargeable sur le site web de la commune (www.habscht.lu)..

## Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans les trois bâtiments scolaires de la Commune de Habscht. Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. En avril 2023, la Commune de Habscht a adhéré au label de qualité «Natur genéissen» afin de promouvoir la prduction et la consommation de produits alimentaires locaux.

Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «Enseignement & Maison relais» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

## Le service d'accueil pendant les périodes de vacances

Un accueil est assuré de 07h00 à 19h00 pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël). Les enfants pourront participer à diverses activités pédagogiques organisées par le personnel de la Maison relais ou proposées par les enfants. Pour rappel: les inscriptions sont à remettre au plus tard à la date limite indiquée sur la fiche d'inscription en bas de page.

## L'inscription à la Maison relais et le Chèque-service accueil

Les inscriptions pour le service d'accueil se font par année ou par mois moyennent les formulaires respectifs disponibles à la Maison relais, au guichet communal ou téléchargeable sur le site web de la commune (www.habscht.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible. Tout changement d'inscription doit être communiqué à la Maison relais au plus tard le jeudi avant la semaine concernée par le changement.

L'inscription au restaurant scolaire se fait par inscription à la plage de 12.00 heures à 14.00 heures au service d'accueil.

Important: L'inscription dans la Maison relais étant valable pour une année

scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2026/2027.

L'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école est gratuit de 7.00 heures à 19.00 heures) pour les enfants soumis à l'obligation scolaire (l'éducation précoce n'est pas concernée). Les semaines de vacances ne sont pas gratuites, c'est le barème du Chèque-service accueil (CSA) qui s'applique.

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

Le contrat CSA doit être renouvelé chaque année (veuillez vous adresser au guichet communal).

## Journées d'ouverture et de fermeture spéciale de la Maison relais

| | | | |
|---|---|---|---|
| | 19.12.2026 - 03.01.2027 | Vacances de Noël | fermé |
| Lundi | 29.03.2027 | Lundi de Pâques | fermé |
| Lundi | 17.05.2027 | Lundi de Pentecôte | fermé |

## Les responsables des structures d'accueil de la Commune de Habscht

Paul BRACONNIER
Chargé de direction

Sabrina DOS SANTOS
Chargée de direction

Sabrina dos Santos et Paul Braconnier veilleront sur la qualité du travail pédagogique, soutiendront les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept et garantiront la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Ils seront les personnes de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants aux strutures d'accueil de la Commune de Habscht.

| | | |
|---|---|---|
| Maison relais à Eischen: | mr.eischen@arcus.lu | 39 01 33 301 |
| Maison relais à Hobscheid: | mr.hobscheid@arcus.lu | 39 01 33 351 |
| Maison relais à Septfontaines: | mr.septfontaines@arcus.lu | 39 01 33 340 |
| Crèche communal à Hobscheid: | cr.hobscheid@arcus.lu | 39 01 33 370 |

Votre contact direct à la crèche communale:

Sandra SCHWEICH
responsable du site de la crèche à Hobscheid
cr.hobscheid@arcus.lu
39 01 33 370

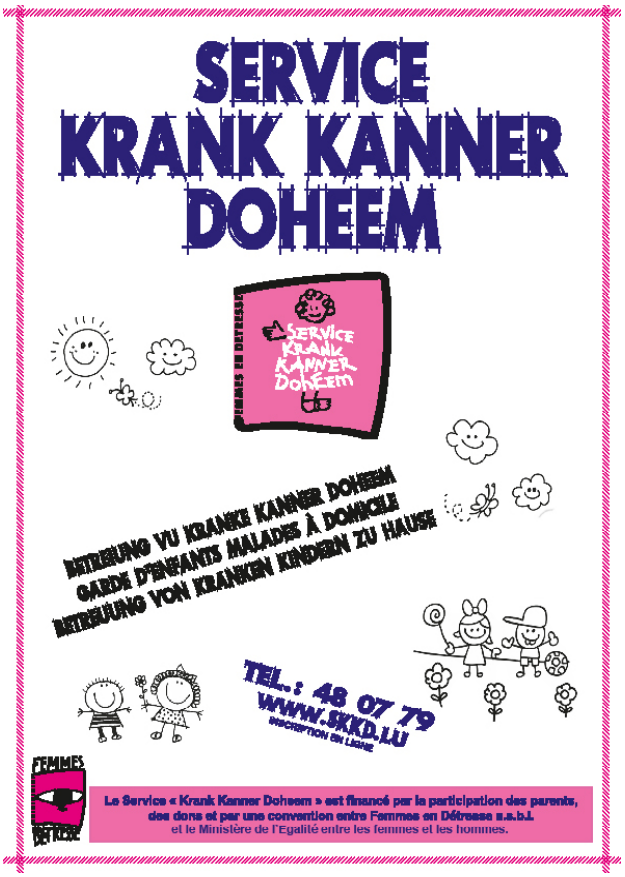


L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable. Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2ième jour de la garde. Les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

☎ 48 07 79

Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

L'inscription au «Service Krank Kanner Doheem» se fait par Fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site : https://skkd.lu/inscription

Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au 48 07 79 pour organiser une garde.

OBJEKTIVE :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE :

Das monatliche besteuerbare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen:

Bei Alleinerziehenden wird eine, von der Gemeinde auszustellende, erweiterte Wohnsitzbescheinigung benötigt. Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden von Montag bis Freitag zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten. Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich. Die Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem" haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

☎ 48 07 79

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website finden: https://skkd.lu/inscription. Die Anfrage einer Betreuung erfolgt telefonisch.

Frédérique Koedinger

Responsable / Verantwortliche der Dienststelle

## Service Krank Kanner Doheem

**GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE**

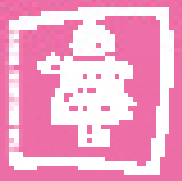

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

**Tél.: 48 07 79**
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'à lendemain 7:00

*Le service est fermé les week-ends et jours fériés (Répondeur)*

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le site web de

**WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION**

## La SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE

B.P. 1024
L-1010 Luxembourg

**Tél.: 40 73 35**
e-mail: organisation@fed.lu

**www.fed.lu**

## L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

**COMPTE BANCAIRE**

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU87 0019 1106 6556 3000
BIC BCEELULL

Association sans but lucratif

R.C.S. Luxembourg no. F1391

ed. Lions Printing s.a.

## Service Krank Kanner Doheem

**GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE**

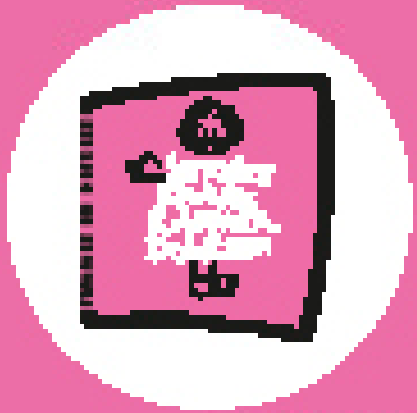

**Tél.: 48 07 79**

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

- ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ENFANT
- SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE A DOMICILE EN TOUTE SECURITE

CEMENG HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

# De Schoulbuet 2026/27

GEMENG HABSCHT

## L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme prioritié

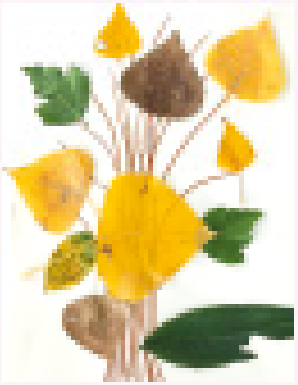

## LES GARDES

### LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

### LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

### UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 21ÈME JOUR DE LA GARDE

## LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du «Service Kranke Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

## LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site Internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable

## FRAIS DE DEPLACEMENT

- [redacted]
- [redacted]

# Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

## LE CHEMIN DE L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

POLICE LËTZEBUERG

### GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée à un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...

### LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

### JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

### CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

## Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

WWW.POLICE.LU

© Police Luxembourg - 04.04.2014

ZESUMME FIR IECH

# Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

## DER SICHERE SCHULWEG

POLICE LËTZEBUERG

### LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße übersichtlich ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...

### ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

### ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung;
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche;
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

### SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für kurze Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Kinder zwischen 8 und 17 Jahren, welche noch keine 150cm groß sind, müssen in einem für ihre Größe und ihrem Gewicht entsprechenden Kindersitz Platz nehmen oder eine Sitzerhöhung nutzen.

## Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.

WWW.POLICE.LU

© Police Luxembourg - 04.06.2024

ZESUMME FIR IECH

# Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

REGELN FÜR KINDER
RÈGLES POUR ENFANTS
RULES FOR CHILDREN

POLICE LËTZEBUERG

**Liebe Kinder,**

Wusst du, worauf du in der Nähe von Straßen aufpassen sollst?

Hier finden Sie die wichtigsten Regeln.

**Chers enfants,**

Est-ce que vous savez, à quoi vous devez faire attention près des routes?

Voici les règles les plus importantes.

**Dear children,**

Do you know what you need to do when you are near a street?

These are the most important rules.

Ich bringe mich nicht in Gefahr.

J'évite des situations dangereuses.

I avoid dangerous situations.

Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.

Aussi sur le trottoir, je fais attention.

I always pay attention – also on the sidewalk.

GEMENG HABSCHT

# Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

REGELN FÜR KINDER
REGLES POUR ENFANTS
RULES FOR CHILDREN

POLICE LËTZEBUERG

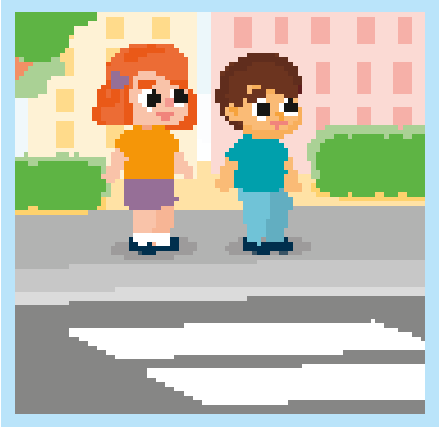

Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.

Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.

I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.

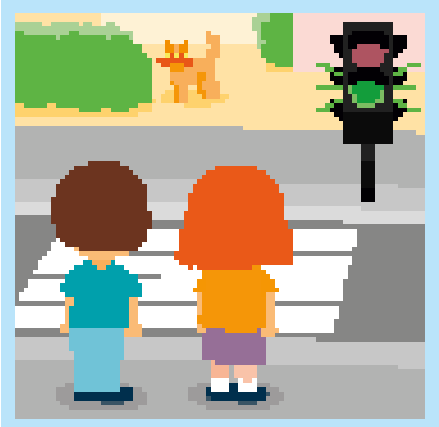

Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.

Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.

I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.

Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.

Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.

In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.

Service de médiation scolaire

Elteren, Jonker, Enseignanten

## Kannerrechter respektéieren, an der Schoul an am Alldag!

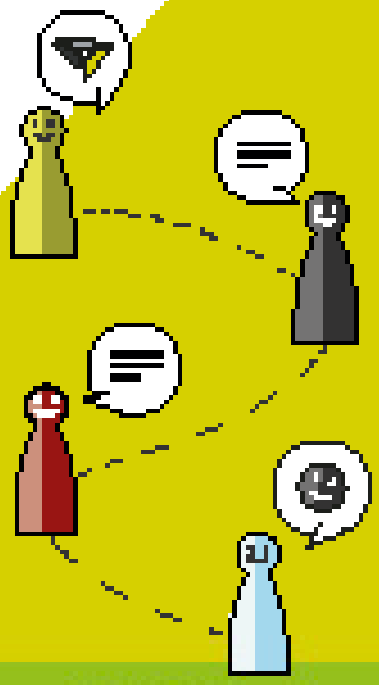

Hutt dir **Probleemer bei der Kommunikatioun** mat der Schoul, dem Lycée oder engem Service vum Ministère fir Éducatioun? Hutt dir d'Gefill, dass dir si **net selwer lösse** könnt?

De **Service de médiation scolaire** ass do, fir iech ze helleifen, besonnesch an 3 Fäll helleifen, de **Schoul-Offbroch, d'Inklusioun** an **d'Integratioun**.

### Ee Service fir Iech

**Service de médiation scolaire**
Tél.: (+352) 247 – 85280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman okaju

## Déi selwecht Rechter fir all Kand a Jugendlechen !

Den Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher setzt sech fir d'Rechter vu Kanner a Jugendlecher an. Déi Rechter enthalen zum Beispill d'Recht drop, ugehöert a beduecht, respektéiert a geschützt ze ginn, sowéi an engem sécheren Ënnfeld op zewuessen.

Dir sidd Kand oder Teenager.in, Elterendeel, Enseignant.e oder Intervenant.e bei Kanner, Elterevertreder.in an dir hutt d'Gefill, datt eppes u Recht net respektéiert gëtt?

## Mir si fir dech do!

**Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher**
Défenseur des droits de l'enfant

66, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
contact@okaju.lu 28 37 36 35
www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

GEMENG HABSCHT

Service de médiation scolaire

Parents, jeunes, enseignants

## Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !

Vous rencontrez des problèmes de communication avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de ne pas arriver à les régler tout seuls ?

Le Service de médiation scolaire est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'abandon scolaire, l'inclusion et l'intégration.

### Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tél.: (+352) 247 – 85280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman okaju

## Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p. ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent·e, parent, enseignant·e ou autre intervenant·e, représentant·e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.

### Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

66, route d'Arlon – L-1140 Luxembourg
contact@okaju.lu 28 37 36 35
www.okaju.lu – www.kannerrechter.lu

# LASEP

## LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

A propos de nous : La LASEP (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire) organise des activités sportives pour les enfants des classes primaires et préscolaire. Nous proposons des cours de sport une fois par semaine, axés sur le concept du multisport. Ensemble, nous découvrons une grande variété de disciplines sportives, dans un esprit de diversité et de plaisir du mouvement. À partir de cette année, l'inscription est gratuite pour chaque enfant. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

Les activités se tiennent pour le précoce et le Cycle 1 au Centre Polyvalent à Hobscheid et pour les cycles 2-4 au centre sportif à Eischen.

Horaire :

Mardi :
Précoce : 14 :30-15 :30 à Hobscheid
Cycle 1 : 15 :45-16 :45 à Hobscheid

Jeudi :
Cycle 2 : 14 :30-15 :30 à Eischen
Cycle 3 et 4 : 15 :45-16 :45 à Eischen

Responsables :

- Adriana FERRY (secrétaire et dirigent)
- Patrick DECKER (dirigent)

Soirée inscription :

Les inscriptions auront lieu le 22 septembre de 17h à 19h au Centre culturel Jean Wolff à Eischen. Seuls les enfants inscrits auprès de nous peuvent participer aux cours hebdomadaires et aux sorties.
**Les cours de sport débuteront à partir du 29 septembre.**

# GUIDES POUR PARENTS

**Afin de mieux accompagner les familles dans le monde numérique**

BEE SECURE

## LES ÉCRANS EN FAMILLE

- Comprendre l'impact des écrans sur le développement, la santé et le bien-être des enfants
- Découvrir comment accompagner son enfant vers un usage équilibré des écrans

## PARLER D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AVEC SON ENFANT

- Comprendre le fonctionnement de l'IA
- Découvrir comment parler de l'IA avec son enfant grâce à des explications adaptées à son âge
- Adopter de bonnes habitudes d'utilisation de l'IA

IA = intelligence artificielle

**Disponibles en téléchargement sur**

BEE-SECURE.LU/**PUBLICATIONS**

Version imprimée gratuite sur demande via le formulaire de contact (bee-secure.lu/contact).

Pour recevoir votre exemplaire, merci d'indiquer le titre du guide, la langue souhaitée, le nombre d'exemplaires ainsi que votre adresse postale.

# LES ÉCRANS EN FAMILLE

## GÉRER, ÉDUQUER ET ACCOMPAGNER

**Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.**

### AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS

- Éviter de l'exposer aux écrans
- Privilégier les jouets traditionnels
- Ne pas allumer la télévision en arrière-plan
- Mettre les smartphones de côté lors des interactions
- Rester près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

### 3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT

- Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)
- Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs
- Limiter l'accès à des contenus non interactifs
- Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, ± 30 min)
- Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

### 6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES

- Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs
- Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition
- Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils
- éviter le journal télévisé pour adultes
- Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

### 9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET

- Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs
- Ne pas mettre de smartphone à sa disposition
- Introduire les 6 bonnes pratiques numériques
- Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher
- éviter les réseaux sociaux

GEMENG HABSCHT

## 12-15 ANS LAISSER L'ADOLESCENT ASSUMER PLUS DE RESPONSABILITÉS

- Le sensibiliser aux risques auxquels il peut être confronté sur Internet
- L'autoriser à avoir son premier smartphone
- Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher
- éviter les réseaux sociaux
- Discuter des applications et des tendances

## À PARTIR DE 15 ANS FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ADOLESCENT

- Encadrer ses premiers pas sur les réseaux sociaux : rappeler les 6 bonnes pratiques
- Rester vigilant, mais respecter sa vie privée Rester vigilant, mais respecter sa vie privée
- Se renseigner sur ses activités en ligne
- Le sensibiliser aux arnaques en ligne
- Stimuler son esprit critique

## POUR TOUS LES ÂGES

- Réserver des moments pour les activités en famille et en plein air
- Discuter des contenus que l'enfant a visionnés
- Rester à l'écoute et être disponible
- Se reporter aux recommandations d'âge pour les jeux vidéo et les films
- Adapter les limites en fonction des besoins

## LES 6 BONNES PRATIQUES NUMÉRIQUES

- Je protège mes informations personnelles.
- Je ne rencontre pas dans la vraie vie une personne que je connais uniquement d'Internet.
- Je réfléchis avant d'accepter quelque chose en ligne.
- Je ne crois pas tout sur Internet.
- Si un contenu en ligne me met mal à l'aise, j'en parle à un adulte.
- J'adopte un comportement respectueux et courtois à l'égard des autres personnes.

Afin d'alléger la lecture de la présente affiche, la forme masculine a été employée comme genre neutre pour désigner toute la population.

BEE-SECURE.LU

BEE SECURE

Cofinancé par l'Union européenne

/sécher .digital/

Avril 2026 / Inspiré des repères 3-6-9-12+ de Serge Tisseron, www.3-6-9-12.org

# BILDSCHIRME IN DER FAMILIE

## UMGANG, AUFKLÄRUNG UND BEGLEITUNG

**Dieses Poster bietet Eltern eine Orientierungshilfe, die sie den Bedürfnissen und der Reife ihres Kindes anpassen können.**

### 0-3 JAHRE SENSORISCHE AKTIVITÄTEN UND INTERAKTIONEN BEVORZUGEN

- Bildschirme vermeiden
- Traditionelles Spielzeug bevorzugen
- Den Fernseher nicht im Hintergrund laufen lassen
- Smartphones bei gemeinsamen Aktivitäten beiseitelegen
- Während Videoanrufen in der Nähe bleiben (Zeit begrenzen)

### 3-6 JAHRE ALTERSGERECHTE INHALTE WÄHLEN UND DAS KIND BEGLEITEN

- Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen (Konsole, Tablet, Smartphone)
- Bildschirmnutzung beaufsichtigen und auf Gemeinschaftsräume beschränken
- Den Zugang zu nicht-interaktiven Inhalten einschränken
- Klare Grenzen setzen (z. B. eine Folge, ± 30 Min.)
- Das Kind 5 Minuten vor dem Ausschalten des Bildschirms darauf hinweisen

### 6-9 JAHRE DIE NUTZUNG DIGITALER GERÄTE BEGLEITEN

- Videospiele mit der Familie oder Freunden in Gemeinschaftsräumen erlauben
- Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen
- Den Zugang zu Inhalten konfigurieren und die Bildschirmzeit begrenzen
- Nachrichtensendungen für Erwachsene vermeiden
- Grenzen erneut anpassen und Regeln für die ganze Familie festlegen

### 9-12 JAHRE DAS KIND AUF DIE NUTZUNG DES INTERNETS VORBEREITEN

- Die Nutzung von Bildschirmen in Gemeinschaftsräumen begleiten
- Kein eigenes Smartphone zur Verfügung stellen
- Die 6 digitalen Regeln einführen
- Bildschirme 1 Std. vor dem Schlafengehen meiden und das WLAN nachts ausschalten
- Soziale Netzwerke vermeiden

## 12-15 JAHRE — DEN JUGENDLICHEN MEHR VERANTWORTUNG ÜBERNEHMEN LASSEN

- Ihn über die Risiken im Internet aufklären
- Ihm sein erstes Smartphone erlauben
- Bildschirme 1 Std. vor dem Schlafengehen meiden und das WLAN nachts ausschalten
- Soziale Netzwerke vermeiden
- Über Apps und Trends sprechen

## AB 15 JAHREN — DIE SELBSTSTÄNDIGKEIT DES JUGENDLICHEN FÖRDERN

- Erste Schritte in den sozialen Netzwerken begleiten: Die 6 digitalen Regeln wiederholen
- Wachsam bleiben, aber seine Privatsphäre respektieren
- Sich für seine Online-Aktivitäten interessieren
- Ihn für Online-Betrug sensibilisieren
- Sein kritisches Denken fördern

## FÜR ALLE ALTERSGRUPPEN

- Sich Zeit für Familienaktivitäten, auch im Freien, nehmen
- Über die Inhalte sprechen, die ihr Kind sich angesehen hat
- Zuhören und verfügbar sein
- Die Altersempfehlungen für Videospiele und Filme beachten
- Die Grenzen nach Bedarf anpassen

## DIE 6 DIGITALEN REGELN

- Ich schütze meine persönlichen Daten.
- Ich treffe mich im realen Leben nicht mit Personen, die ich nur aus dem Internet kenne.
- Ich überlege mir gut, bevor ich online etwas akzeptiere.
- Ich glaube nicht alles im Internet.
- Wenn mir ein Online-Inhalt unangenehm ist, spreche ich mit einem Erwachsenen darüber.
- Ich verhalte mich anderen Menschen gegenüber respektvoll und höflich.

Hinweis: Um die Lesbarkeit dieses Posters zu erleichtern, wurde die männliche Form als neutrales Geschlecht verwendet, um die gesamte Bevölkerung zu bezeichnen.

BEE-SECURE.LU

BEE SECURE

Kofinanziert von der Europäischen Union

/sicher digital/

April 2026 / Inspiriert nach den 3-6-9-12+ Leitlinien von Serge Tisseron, www.3-6-9-12.org

# L'annuaire scolaire

## Les bâtiments scolaires

| | | |
|---|---|---|
| École à Hobscheid | 2b, rue Hënneschtgaass<br>L-8373 Hobscheid | Tél.: 39 01 33 451 (Précoce)<br>Tél.: 39 01 33 461 (Préscolaire) |
| École à Eischen | 19, rue de Hobscheid<br>L-8473 Eischen | Tél.: 39 01 33 400 |
| École à Septfontaines | 31, Mierscherstrooss<br>L-8396 Septfontaines | Tél.: 39 01 33 444 |

## L'administration communale

| | | |
|---|---|---|
| Paul Reiser, secrétaire communal<br>Michel Hengesch, service scolaire | E-mail: secretariat@habscht.lu | Tél.: 39 01 33 220<br>Tél.: 39 01 33 222 |

## La commission scolaire

| | |
|---|---|
| Serge Hoffmann | Président |
| Deborah Schettini | Membre représentant des parents |
| Poste à réoccuper | Membre représentant des parents |
| Poste à réoccuper | Membre représentant des parents |
| Béatrice Muller | Membre représentant des enseignants |
| Nadine Guirsch-Roeder | Membre représentant des enseignants |
| Jill Fidler | Membre représentant des enseignants |
| Carlo Moes | Membre |
| Diane Welter-Karger | Membre |
| Jimmy Carelli | Membre |
| Luca Colling | Membre |
| Nathalie Goffinet | Membre |
| Paul Reiser | Secrétaire |
| Michel Hengesch | Assistant |

## Le comité d'école - Ecole Hobscheid / Eischen

| | | |
|---|---|---|
| Béatrice Muller (Présidente) | beatrice.muller@education.lu | Tél.: 39 01 33 422 |
| Nadine Guirsch-Roeder (Secrétaire) | nadine.roeder@education.lu | |
| Manon Reichert | manon.reichert@education.lu | |
| Tania Muller | tania.muller@education.lu | |
| Jill Fidler | jill.fidler@education.lu | |

GEMENG HABSCHT

## Les coordinateurs de cycle

| | | |
|---|---|---|
| Béatrice Muller | Cycle 1 Hobscheid | beatrice.muller@education.lu |
| Christine Steinmetz | Cycle 2 Eischen | christine.steinmetz@education.lu |
| Henri Bertemes / Laurent Theis | Cycle 3 Eischen | henri.bertemes@education.lu / theis.laurent@education.lu |
| Steve Peter | Cycle 4 Eischen | steve.peter@education.lu |
| Anne Baumann | Cycle 1 Septfontaines | anne.baumann@education.lu |
| Jill Fidler | Cycle 2 Septfontaines | jill.fidler@education.lu |

## Les accompagnateurs de bus

| | | |
|---|---|---|
| Jacqueline Mertens-Reimen | Bus Hobscheid / Eischen (Micky) | Tél.: 39 01 33 481 |
| Denise Dupont-Gengler | Bus Eischen (Donald) | Tél.: 39 01 33 482 |
| Collaborateur/trice arcus asbl | Bus Hobscheid / Eischen (Goofy) | Tél.: 39 01 33 483 |
| Collaborateur/trice arcus asbl | Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy) | Tél.: 39 01 33 484 |
| Corinne Gengler-Schaack | Bus Septfont. / Greisch / Roodt / Eischen(Pluto) | Tél.: 39 01 33 485 |

## Direction de région 13

| | | |
|---|---|---|
| Patrick Mergen (Directeur) | E-mail: secretariat.redange@men.lu | Tél.: 24 75 58 40 |

## Piscine de Steinfort

| | | |
|---|---|---|
| Piscine de Steinfort | 7a, rue de Hagen L-8421 Steinfort | Tél.: 39 93 13 400 |

## Hall sportif

| | | |
|---|---|---|
| Hall sportif | 1a, rue de la Gare L-8471 Eischen | Tél.: 39 01 12 |

## Maison relais Eischen

| | | |
|---|---|---|
| Paul Braconnier / Sabrina dos Santos | E-mail: mr.eischen@arcus.lu | Tél.: 39 01 33 301 |

## Maison relais Hobscheid

| | | |
|---|---|---|
| Paul Braconnier / Sabrina dos Santos | E-mail: mr.hobscheid@arcus.lu | Tél.: 39 01 33 351 |

## Maison relais Septfontaines

| | | |
|---|---|---|
| Paul Braconnier / Sabrina dos Santos | E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu | Tél.: 39 01 33 340 |

## Crèche communale

| | | |
|---|---|---|
| Sandra Schweich | E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu | Tél.: 39 01 33 370 |

GEMENG
HABSCHT

# De Schoulbuet 2026/27

Eischen · Hobscheid · Septfontaines · Greisch · Roodt

Administration Communale de Habscht
Service scolaire
Place Denn · L-8465 Eischen

secretariat@habscht.lu · www.habscht.lu
www.facebook.com/gemeng.habscht
Tél.: 39 01 33 1